



Québec : Le gouvernement de **Pauline Marois** amorcera 2014 avec confiance *Page B 3*

Michel David : le bulletin de l'opposition à Québec *Page B 3*

Manon Cornellier et l'improvisation à la Société des postes *Page B 2*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2013



ARCHIVES LE DEVOIR

Il aura fallu beaucoup de temps pour changer une loi adoptée il y a des décennies.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

Une loi enfin modifiée

C'est la fin, du moins en apparence, d'une longue saga politique et sociale. Le gouvernement Marois a réussi cette semaine là où les libéraux avaient échoué, parvenant finalement à faire adopter une loi « modifiant » la Loi sur les mines. Malgré les reculs et le manque d'ambition dénoncés par certains, la nouvelle législation parvient tout de même à actualiser un cadre manifestement désuet.

ALEXANDRE SHIELDS

Les libéraux n'ont pas manqué de mots très durs cette semaine dans leurs attaques contre les péquistes, et plus particulièrement contre la ministre Martine Ouellet. Le Parti libéral, qui a usé souvent de la méthode lorsqu'il était au pouvoir, a décrié haut et fort le recours au bâillon pour faire passer le projet de loi 70 modifiant la Loi sur les mines.

En entrevue au *Devoir*, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines, Jean D'Amour, a répété que sa formation était pourtant prête à « collaborer » avec le gouvernement pour adopter une nouvelle loi « dont le Québec a bien besoin », mais le parti exigeait au moins deux jours de commission parlementaire avant le vote. Contrairement à la Coalition avenir Québec, les libéraux ont donc voté contre le bâillon... mais pour l'adoption du projet de loi.

La nouvelle mouture, fruit de compromis péquistes et de propositions caquistes, n'est pas radicalement différente du projet de loi 43, que les partis d'opposition ont tué fin octobre dès le vote sur le principe, en jetant le blâme à M^{me} Ouellet. M. D'Amour avait même soutenu que la ministre des Ressources naturelles était « indigne de confiance ». Le chef libéral, Philippe Couillard, avait pour sa part affirmé qu'une telle législation aurait envoyé un « signal catastrophique de moratoire » pour les minières.

Il est vrai que le lobby minier, réfractaire à toute réforme en profondeur de la vieille Loi sur les mines, aurait sans doute préféré que la question soit réglée dès la première proposition de réforme, débattue sous les libéraux en 2010. On constate en effet, à la lecture des principaux éléments du défunt projet de loi 79, que ce texte aurait eu nettement moins de dents que celui adopté lundi dernier à l'initiative du Parti québécois.

Le projet de Charest

Il y a trois ans, le Parti libéral avait décidé de protéger la présence du droit minier sur l'aménagement. Il n'avait pas inscrit de véritables pouvoirs pour les municipalités en matière de planification territoriale. Cela signi-

fiait qu'elles ne pouvaient pas désigner elles-mêmes de zones où l'activité minière aurait été proscrite sur leur territoire. À l'époque, le président de la Fédération québécoise des municipalités, Bernard Généreux, avait d'ailleurs qualifié cette réalité d'« anachronique et quasi coloniale ».

Les libéraux de Jean Charest avaient toutefois décidé d'obliger, finalement, les minières à payer pour la restauration de leurs sites miniers. La totalité du montant devait être disponible dans un délai de cinq ans suivant le début de l'exploitation d'une mine. Reste que la mesure n'a jamais été adoptée. Jusqu'en août dernier, les minières étaient donc seulement tenues de déboursier 70% des coûts de restauration, et ce, sur une période de 15 ans. C'est le PQ qui a décidé de changer cela par décret.

Une telle mesure était réclamée depuis longtemps par les groupes environnementaux. Il faut dire qu'en matière de restauration de sites miniers, le laxisme passé à un héritage toxique et coûteux pour le Québec. En fait, des décennies d'exploitation minière débridée ont laissé pas moins de 679 sites miniers dits « orphelins ». À l'heure actuelle, la facture avoisine le milliard de dollars et elle est assumée par les contribuables.

Ni le projet de loi 79 ni le projet de loi 14 — nouvelle tentative de réforme minière débattue en 2012 — ne prévoyaient de mettre les minières à contribution pour payer cette impo- sante facture. Lors de l'étude du projet de loi 14, Martine Ouellet avait toutefois dénoncé cet état de fait et pressé les libéraux d'inclure un mécanisme pour mettre les entreprises à contribution. Pas question, avait répliqué le ministre délégué aux Ressources naturelles, Serge Simard. « C'est sûr que ce sont les Québécois qui vont payer. Ce ne seront pas les Martiens qui vont payer, ce sont les Québécois », avait-il ajouté.

Finalement, une fois au pouvoir, le Parti québécois a pris exactement la même décision que les libéraux. La ministre Ouellet a reconnu en août dernier que la facture sera entièrement assumée par l'État.

Les deux projets de législation des libéraux

ne disaient par ailleurs rien en ce qui a trait à la transformation du minerai extrait du sol québécois. Dans un contexte de hausse marquée des prix des métaux, Martine Ouellet avait profité de l'étude du projet de loi 14 pour plaider pour une disposition stipulant la nécessité de « maximiser » la transformation. Il est vrai que la vaste majorité des projets miniers en développement au Québec sont conçus pour une exportation du minerai à l'état brut. La proposition avait été rejetée par Serge Simard. Selon lui, une telle option revenait à « imposer des contraintes » aux entreprises. Pire, ce genre de « protectionnisme », avait-il affirmé, ne pourrait que « créer de la pauvreté chez nous ».

Les libéraux avaient aussi refusé l'an dernier de revoir le régime de redevances, alors que les péquistes plaidaient pour son inclusion dans le projet de loi 14. Le PLQ faisait valoir que le régime avait déjà été bonifié en 2010. Les redevances sont alors passées de 12% à 16%. Cette bonification avait été décidée dans la foulée d'un rapport particulièrement dévastateur du Vérificateur général, en 2009.

Ce dernier y révélait qu'entre 2002 et 2008, « 14 entreprises n'ont versé aucun droit minier alors qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 milliards. Quant aux autres entreprises, elles ont versé pour la même période 259 millions, soit 1,5% de la valeur brute annuelle ». Pendant la même période, les minières ont pu bénéficier d'aides fiscales totalisant 700 millions.

Dernières révisions

Le gouvernement Marois a finalement, lui aussi, décidé de traiter la question des redevances en dehors du projet de loi 43 sur les mines. Battu dès le vote sur le principe, il a aussi fait l'objet de tractations avant la présentation de sa nouvelle mouture, le projet de loi 70. Pour l'essentiel, les péquistes ont surtout revu à la baisse certaines de leurs propositions fortement critiquées par l'opposition et le lobby minier.

Ainsi, le ministre des Ressources naturelles n'aura pas de droit de veto sur les zones qui seraient définies comme compatibles ou non au développement minier par les municipalités. Martine Ouellet a aussi retiré l'obligation de présenter une étude de faisabilité sur la transformation du minerai avant l'obtention d'un bail minier. On demande maintenant une « étude d'opportunité économique ». Et ce ne sont pas tous les projets miniers qui devront passer

VOIR PAGE B 2 : MINES

CORÉE DU NORD

Kim Jong-un, dans la lignée de ses aïeux

PHILIPPE PONS

à Tokyo

L'offensive de charme aura été brève. Deux ans après avoir succédé à son père, décédé en décembre 2011, Kim Jong-un, héritier de la dynastie des Kim, au pouvoir depuis sept décennies en Corée du Nord, donne une image bien différente de celle qu'il avait en accédant aux fonctions suprêmes. La trentaine, tout en rondeur, jovial, il semblait incarner un début d'ouverture dans un régime fermé et répressif. Ne s'est-il pas affiché avec l'Américain Dennis Rodman, ancien champion de basket, qui disait de lui qu'il est un « homme formidable » ?

Après s'être mué en chef de guerre au printemps 2013 lorsque Pyongyang menaçait Washington d'une attaque nucléaire et Séoul d'être réduite en « une mer de flammes », Kim Jong-un vient de faire preuve de brutalité — certes, elle n'est pas nouvelle pour le régime, mais elle était auparavant plus discrète — en faisant froidement exécuter son oncle et mentor Jang Song-taek, jeudi 12 décembre, trois jours après que celui-ci a été destitué de ses fonctions. Cette exécution fait suite à celle, publique, de deux des collaborateurs de son oncle au département de l'administration du Parti du travail, qui réunit les principaux dirigeants.

En faisant fusiller Jang Song-taek, le jeune Kim a éliminé non seulement une figure centrale de l'élite, mais aussi l'un de ses proches: son oncle par alliance, marié à la sœur de son père, Kim Kyung-hui, descendante du fondateur de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), Kim Il-sung. Le jeune Kim a dévoilé une autre facette de sa personnalité: d'un « garnement » peu pris au sérieux à l'étranger en raison de son inexpérience, il se révèle être un dirigeant de la trempe de ses aïeux dans l'élimination impitoyable de ceux qui sont considérés comme manquant de loyauté.

En Corée du Sud, la présidente Park Geun-hye a déclaré que la RPDC s'engage dans « un régime de terreur ». Ce fut le cas à la fin des années 1950 avec les grandes purges des trois groupes du Parti du travail: ceux que l'on nommait les « communistes de l'intérieur » (qui avaient lutté dans la clandestinité contre l'occupant japonais), les prosoviétiques et les prochi-nois. Même le groupe de Kim Il-sung, formé des partisans qui avaient combattu sous ses ordres à la frontière sino-coréenne dans les années 1930-1940, fut victime, dix ans plus tard, de purges. « On n'en est sans doute pas encore là, car le groupe de Jang Song-taek n'a pas le poids qu'avaient les factions d'autrefois par leur homogénéité », avance Cheong Seong-chang, spécialiste de la RPDC à l'institut Sejong, à Séoul.

Catapulté au pouvoir

Cette élimination aussi brutale que spectaculaire indique que la troisième succession dynastique à Pyongyang est loin d'être aussi paisible qu'on pouvait le penser. En dépit d'une

VOIR PAGE B 3 : CORÉE



Kim Jong-un

AGENCE FRANCE-PRESSE

PERSPECTIVES

Touche pas à ma poste



MANON CORNELLIER
à Ottawa

Une société de la Couronne décide d'abolir un service auquel des millions de Canadiens sont attachés depuis des générations et sa direction n'a même pas le courage de faire face à la musique. Elle se contente de diffuser un communiqué, laissant à sa porte-parole le soin de répondre au déluge de questions.

Et — quel hasard! — elle fait son annonce le lendemain de la suspension des travaux parlementaires à Ottawa, épargnant du même coup bien des questions au gouvernement.

C'est ce procédé plus qu'inélégant qu'a choisi la Société canadienne des postes (SCP), mercredi, pour rendre public son plan de redressement financier et annoncer la fin d'ici cinq ans de la livraison à domicile du courrier en milieu urbain. Plus de cinq millions de foyers, soit le tiers des ménages, seront touchés.

Il revient à la direction de Postes Canada d'expliquer pourquoi elle a fait ce choix. En attendant, elle envisage d'autres? Le plan en cinq points présenté mercredi est largement inspiré des suggestions contenues dans un rapport commandé au Conférence Board du Canada et remis à la SCP le printemps dernier. Or le p.-d.g. de Postes Canada, Deepak Chopra, est un des membres du conseil du Conférence Board. Cela a-t-il fait pencher la balance? On dit que non, mais la question se pose.



Personne ne conteste la nécessité d'un coup de barre à Postes Canada. La société de la Couronne enregistre pertes après pertes. Celles-ci dépassaient les 100 millions au dernier trimestre et, si rien n'est fait, prédit le Conférence Board, le manque à gagner atteindra 1 milliard en 2020. L'arrivée de la messagerie électronique a eu raison d'une grosse partie de la poste régulière. Selon la SCP, les Canadiens n'achètent plus que deux timbres en moyenne par mois.

Et il y a le trou d'environ 6,5 milliards dans le fonds de retraite des employés que la société d'État doit éventuellement combler. Le gouvernement fédéral lui a donné un sursis en reportant le paiement d'un milliard qu'elle aurait dû faire en 2014.

Tous ces problèmes sont bien connus, c'est la solution qui soulève doutes et questions. Le plan en cinq points prévoit, en plus de la fin de la livraison à domicile, une hausse substantielle du prix du timbre (un dollar à l'unité après le 31 mars ou un prix de revient de 85 ¢ à l'achat d'un livret). On veut profiter des départs à la retraite pour éliminer environ 8000 postes. Le nombre de bureaux de poste concessionnaires va augmenter alors que certains bureaux de la SCP fermeront (depuis 2012, une quarantaine ont fermé, dont plus de la moitié au Québec). On compte finalement rationaliser et consolider les opérations en misant sur la technologie.

Certains jugent ces mesures trop timides et militent en faveur de la privatisation de la SCP. D'autres voudraient qu'on autorise l'entrée en scène de concurrents privés. Du côté syndical, on pense que la façon de garder ses clients n'est pas de hausser les prix et de réduire les services, mais d'améliorer ces derniers et d'en offrir d'autres capables de générer de nouveaux revenus.



On sent aussi une certaine improvisation inspirée par l'urgence d'agir. On ne sait pas par exemple où auront lieu les premières interruptions de livraison à domicile, alors qu'elles doivent commencer en 2014.

On a déjà beaucoup parlé des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite que ce changement va pénaliser. Il faut reconnaître que, dans les petites villes, les villages et les banlieues, il y a des gens dans la même situation qui composent depuis toujours avec une boîte postale communautaire ou un casier au bureau de poste. Les personnes qui habitent en milieu urbain peuvent s'en accommoder aussi, mais ce ne sera pas possible pour tout le monde. Postes Canada promet de trouver des solutions, mais sans dire lesquelles.

Il y a aussi le problème de la faisabilité dans les quartiers anciens et densément peuplés. Le problème est réel, on en convient à Postes Canada, mais on avoue du même souffle ne pas avoir encore de réponse...

Malgré cela, le gouvernement fédéral, seul actionnaire de la SCP, a donné sa bénédiction au plan. Il n'a pas été pris par surprise, nous confirme-t-on, et, comme on l'a vu jeudi, lors du point de presse des ministres Peter Van Loan et Denis Lebel, son accord est total.

La livraison à domicile en milieu urbain est une habitude trop ancienne pour penser la faire disparaître sans que cela fasse des vagues. Il est inévitable que ce dossier fera surface à la reprise des travaux parlementaires, à la fin de janvier, d'autant plus que les partis d'opposition représentent la très vaste majorité des citoyens qui perdront la livraison du courrier à domicile.

Cela explique peut-être le peu d'inquiétude manifestée par les conservateurs, mais ils auraient tort d'être trop confiants, car un groupe risque d'être plus touché que les autres: les personnes âgées. Leur appui était largement acquis aux conservateurs en 2011, soit avant les changements apportés à la Sécurité de la vieillesse et le refus du gouvernement de bouger pour bonifier le Régime de pensions du Canada. Depuis, leur soutien fléchit.

mcornellier@ledevoir.com

INTERNET

Naviguer... et perdre son innocence

Les intrusions numériques institutionnalisées menacent des fondations de la démocratie

Est-ce la fin du temps de l'innocence? En s'installant dans les univers numériques, au nom d'une certaine sécurité, la surveillance systématique des communications par des gouvernements et des multinationales de la socialisation en ligne semble atteindre désormais un autre objectif: l'attaque des fondations de la démocratie moderne. Une dérive que des centaines de gardiens de la liberté montrent du doigt, pour mieux l'enrayer.

FABIEN DEGLISE

Innocent jusqu'à preuve du contraire... sauf dans les univers numériques. La surveillance passive des communications électroniques orchestrée par plusieurs États, avec la complicité des géants de la nouvelle socialisation numérique et de la dématérialisation de l'activité humaine, ne menace plus seulement l'intimité et la liberté d'expression.

Ces intrusions structurées au cœur des rapports humains dématérialisés mettraient également en péril un des piliers fondamentaux de la démocratie: la présomption d'innocence et son corollaire, la liberté de penser, de se déplacer, de partager, de se rapprocher, de débattre et de remettre en question son présent sans peur d'être inquiété par un quelconque pouvoir en place. Une dérive loin d'être une nouvelle anecdote 2.0, qui mérite d'être mise au banc des accusés, puis condamnée, a estimé cette semaine un groupe de 562 écrivains, dont cinq Prix Nobel de littérature, issus de 80 pays, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme, et ce, en raison des conséquences déléterées pour le système de justice, la démocratie, le vivre-ensemble, la création, le partage d'opinions... qu'elle entraîne forcément.

«Dans la tradition démocratique, il y a ce souci de ne pas inquiéter les gens tant qu'on n'a pas des raisons sérieuses de le faire», résume à l'autre bout du fil le juriste Pierre Trudel, titulaire de la Chaire sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique à l'Université de Montréal. Or ce principe est remis en question dans une société où un système de surveillance pré-juge de la culpabilité d'une personne avant que celle-ci soit déclarée coupable, postule que tout le monde est un potentiel infracteur qui a fait quelque chose de mal» pour justifier l'écoute en temps réel des communications de chaque citoyen, par-dessus leurs épaules.

Vivre à travers un PRISM

C'est l'ex-analyste de la National Security Agency (NSA), aux États-Unis, Edward Snowden, élu personnalité de l'année en début de cette semaine par le quotidien britannique *The Guardian*, qui a donné la première note au chant de l'indignation. En juin dernier, il lève le voile sur un étrange programme orchestré par les services secrets américains. Son nom de code? US-984XN. La chose, connue aussi sous l'appellation PRISM, utiliserait des «accès dissimulés» dans les applications installées par les citoyens eux-mêmes dans les ordinateurs, les téléphones et les tablettes pour suivre de près leurs échanges.

Yahoo, Apple, Skype, Google, Facebook, Microsoft et d'autres ont été fustigés pour leur complicité dans ce programme de surveillance. Plusieurs de ces entreprises avaient déjà des arrières importants en matière d'espionnage des échanges dans leur environnement et de dérives totalitaires ayant conduit à plusieurs cas de censure. Il y a eu des comptes fermés pour cause d'images montrant des femmes allaitant des enfants ou pour cause de toile de maître exposant des attributs féminins ou masculins que la modernité ne veut pas voir, selon les critères imposés par Facebook.

Ce cadre, qualifié de liberticide par le groupe d'écrivains, a donné corps à leur appel lancé cette semaine aux Nations unies pour l'adoption d'une Charte internationale des droits numériques reconnaissant «l'importance de la protection des droits civils à l'ère numérique». Dans une lettre publiée dans les pages de 30 quotidiens à travers le monde, mardi, le groupe, dont font partie Yann Martel, Umberto Eco, Henning Mankell et Philippe Djian, pour ne citer qu'eux, a souligné qu'une personne «placée sous surveillance n'est plus libre et qu'une société sous surveillance n'est plus une démocratie». «Pour rester valides, nos droits démocratiques doivent s'appliquer aussi bien dans le virtuel que dans le concret», ont-ils ajouté.

«La technologie, paradoxalement, par l'entremise du cadre de surveillance qu'elle favorise désormais, est en train de nous faire reculer en



FABRICE COFFRINI AGENCE FRANCE-PRESSE

La surveillance sur Internet présume que tout le monde est infracteur un potentiel.

attaquant un droit absolu: la liberté de penser et de s'exprimer, fait remarquer Anthony Glinier, qui tient la Chaire de recherche sur l'histoire de l'édition et la sociologie du littéraire à l'Université de Sherbrooke. Ce droit est une conquête récente dans nos sociétés. Il remonte au dernier demi-siècle», et cette jeunesse, dans le contexte actuel, justifie autant les cris d'alarme qu'une mobilisation massive pour assurer sa sauvegarde, estiment les écrivains.

Lenjeu n'est pas à prendre à la légère, croit M. Trudel, qui rappelle que la surveillance de tout le monde, «dans l'espoir d'attraper ceux qui ont des choses à se reprocher», peut finir par «inhiber les personnes qui ne font rien de mal, par peur de voir des propos, des idées, des opinions, des amitiés, mal interprétés». «La répression sur la base d'une mauvaise blague en ligne, d'un échange anodin, n'est pas une vue de l'esprit», dit M. Glinier. Plusieurs cas ont déjà été répertoriés.

«Les premières victimes d'un tel système sont les gens qui s'expriment, qui parlent», mais également, si on remonte le fil historique de la surveillance politique et institutionnelle, «les plus vulnérables, les marginaux, parce que les vrais criminels savent très bien comment se

soustraire aux systèmes de surveillance», reprend M. Trudel.

La menace est des plus inquiétantes, selon lui, en raison de l'actuelle acceptation sociale de cette surveillance, au nom de la sécurité et du bien-être collectif. «On entend ça beaucoup aux États-Unis», poursuit le juriste. Parfois même au Canada. «Les gens consentent à cette surveillance au cas où, et surtout en se disant qu'ils n'ont rien à se reprocher. C'est sans doute le discours le plus dangereux dans nos démocraties.»

Dangereux, car nourrissant un principe de surveillance qui ébranle sournoisement les assises de cette même démocratie, en l'occurrence le système de justice dont la valeur repose sur sa capacité à ne pas condamner des innocents, poursuit-il, comme pour souligner une évidence qui parfois finit, dans le brouhaha du présent, par être oubliée. «Lorsque la règle de démonstration de la culpabilité n'est plus respectée, ce sont toutes les condamnations qui sont alors remises en question», et ce, de manière encore plus dévastatrice pour une société lorsque cette remise en question, par peur de représailles, doit se faire en cachette.

Le Devoir

Une liberté dans les mains du privé

Simple question d'écologie: Internet, comme «réseau fortement hiérarchisé», est un espace propice aux contrôles, dit Marcello Vitali-Rosati, prof de littérature et de culture numérique à l'Université de Montréal. C'est aussi un endroit où l'auto-surveillance des uns et des autres par les uns et par les autres serait déjà en train d'empêcher les idées trop dans la marge de circuler. «Pour exister en ces lieux, il faut trouver des lecteurs, poursuit l'universitaire, et les contenus consensuels sont plus efficaces que les autres pour atteindre cet objectif.» La liberté de penser et de s'exprimer est-elle devenue un leurre en format numérique? «Une illusion», répond plutôt Anthony Glinier, de la Chaire sur le droit des technolo-

gies de l'information et du commerce électronique de l'Université de Montréal. «On a toujours cru qu'Internet était un espace de liberté où il était possible de s'exprimer librement, en dehors du contrôle du commerce et de l'État. Or tout cela s'est passé très vite, mais Internet s'est privatisé. Aujourd'hui, ce qu'on y fait passe par des entreprises privées», leurs outils de communication et leurs systèmes de collecte de données personnelles, de lecture des interrelations, des chemins fréquentés qui donnent de la valeur commerciale à leur service offert «gratuitement». «Nous n'avons plus de contrôle sur les moyens de communication, alors on accepte plus facilement la surveillance.»

MINES

SUITE DE LA PAGE B 1

devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais uniquement ceux qui traitent plus de 2000 tonnes de matière brute par jour.

Le projet adopté a en outre le mérite de faire une «brèche» dans le «free mining», estime Ugo Lapointe, de la Coalition Québec meilleure mine. Ainsi, les propriétaires privés peuvent refuser l'expropriation au moment de l'exploration minière. Et les titres miniers déjà acquis par les entreprises dans des zones qui seraient définies comme incompatibles à l'activité minière devront faire l'objet de travaux pour demeurer valides. Reste que, pour la très vaste majorité du territoire québécois, le libre accès aux claims miniers demeure la norme. N'im-

porte qui, où qu'il se trouve dans le monde, peut s'en procurer pour quelques dizaines de dollars s'il possède une carte de crédit.

Et maintenant, quoi? Exaspérés par les reports des dernières années, les groupes comme la Coalition Québec meilleure mine ont salué l'adoption du projet de loi 70, même si la législation demeure largement perfectible. Mais Québec y fait plusieurs avancées, selon Ugo Lapointe, dont la décision de rendre publics les montants de redevances payés par les minières et les tonnages de minerai extraits.

Après avoir attaqué la réforme minière péquiste, mais aussi la ministre des Ressources naturelles, libéraux et minières ont aussi poussé un soupir de soulagement. Le lobby minier et ses partisans ont surtout souligné que cela mettait un terme à «l'incertitude» concernant le contexte d'investissement au Québec. Dans ce climat, il n'en demeure pas moins que les investissements miniers ont atteint 5,13 mil-

liards en 2012, ce qui représente un record. Et 2013 devrait représenter la deuxième année en importance de l'histoire du Québec.

Toutefois, Jean D'Amour n'en estime pas moins que cette nouvelle Loi sur les mines ne viendra pas «dissiper toute forme d'inquiétude». «Il y a un problème de crédibilité qui s'est installé. Il y a un mur entre l'industrie et le gouvernement. Je pense qu'il va falloir un changement de gouvernement pour rétablir la confiance, ou à tout le moins un changement de ministre.»

La table est mise pour le débat, début 2014, autour du projet de loi sur les redevances minières. On peut déjà prédire que les discussions feront, quoi qu'en disent les élus, une grande place à la partisanerie. Le même genre de dynamique qui a ralenti pendant des années la réforme de la Loi sur les mines, à l'avantage des minières.

Le Devoir

PERSPECTIVES

QUÉBEC

La nouvelle assurance des péquistes

Autant le gouvernement Marois était désemparé à la fin de la session parlementaire du printemps, autant il apparaît requinqué au terme de la présente session. Les coups de sonde se montrent plus favorables, les libéraux sont moroses et les caquistes jouent le jeu des péquistes. Même les piètres résultats financiers de l'État et un ministre des Finances qui avoue qu'il n'a pas été bon n'entraînent pas l'assurance des péquistes.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le leader parlementaire du gouvernement, Stéphane Bédard, peut se targuer d'avoir emberlificoté les libéraux lors de l'adoption du projet de loi sur les mines. Le chef de l'opposition officielle, Jean-Marc Fournier, et son leader, Pierre Moreau, ont eu beau déchirer leurs chemises pour dénoncer « le bâillon de la honte » auquel a consenti la Coalition avenir Québec pour l'adoption du projet de loi dans la seule journée de lundi, les députés libéraux en furent quittes pour voter piteusement pour un projet de loi qu'ils n'avaient pu étudier en totalité.

Parce que les élus libéraux étaient retenus à Québec, Philippe Couillard n'a pas célébré sa victoire dans Outremont entouré de ses ouailles. Déjà que les libéraux détestent à s'en confesser la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellette, ce qu'il considère comme une vile mesquinerie péquiste laissera des traces. « Il y aura des séquelles », confie un député libéral, animé par un désir de rendre la monnaie de leur pièce aux « amis d'en face ».

L'humiliation est d'autant plus complète que l'industrie minière est une clientèle traditionnelle des libéraux. Ils n'ont pas digéré que le député caquiste François Bonnardel prenne tout le crédit pour avoir réussi à trouver une voie de compromis acceptable aux yeux de l'industrie. Durant le débat sur le projet de loi lundi, les Fournier, Moreau et Hamad se sont montrés particulièrement hargneux à l'endroit des caquistes.

Couillard député

À l'occasion de son assermentation comme député mercredi prochain, Philippe Couillard voudra donner le ton en prononçant un discours dont on dit qu'il sera important. Le chef libéral fera son entrée à l'Assemblée nationale à l'ouverture de la session le 11 février. Mais déjà on l'a prévenu: il n'y a pas pire job que celui de chef de l'opposition officielle. Jacques Parizeau pourrait en dire quelque chose avec son « *Moi aussi, j'existe!* », et même Jean Charest, qui a connu des heures sombres au début des années 2000, où la dépression le menaçait.

Déjà, Philippe Couillard s'est égaré à quelques reprises: son silence sur la perquisition de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) au Parti libéral a indisposé son caucus, qui n'en avait pas été informé, son changement de position sur la charte de la laïcité à la suite des pressions de Fatima Houada-Pepin, une pomme de discorde entre les députés régionaux et les élus qui représentent des anglophones, et, enfin, ses errements au sujet



La dernière session a permis au gouvernement Marois de trouver un second souffle.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

de l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans trois ou quatre ans. Se peut-il que le chef ne soit pas tout à fait prêt à se lancer dans une campagne électorale ou, pire, qu'on ait choisi le mauvais cheval? se demande-t-on dans les rangs libéraux.

Les libéraux ne veulent envisager qu'un retour au pouvoir dès 2014. Ils se réconfortent en observant le gouvernement Marois composer avec une économie poussive et des revenus en forte baisse. Le Parti libéral est le parti de l'économie, le parti des gens d'affaires, martèlent les libéraux, un clou sur lequel ils entendent frapper inlassablement.

Dans l'entourage de Pauline Marois, on soutient que Philippe Couillard, en matière d'économie, « a l'air un peu perdu ». On note que son entrée politique n'a pas été reluisante. On se réjouit surtout parce que le PQ a renversé la tendance délétère qui l'affligeait le printemps dernier

Les sondages

À la fin de juin, un sondage CROP montrait que le PQ croupissait à 25% dans les intentions de vote. Le quart des répondants seulement se disaient satisfaits du gouvernement de Pauline Marois. Un maigre 11% voyaient en elle la meilleure candidate pour le poste de premier ministre. Pour Philippe Couillard, cet appui était de 26% alors que le PLQ recueillait 38% des intentions de vote. Le portrait: une victoire facile des libéraux, sans doute avec un gouvernement majoritaire.

Six mois plus tard, les perspectives sont dif-

férentes. Toujours selon CROP, la satisfaction envers le gouvernement Marois a grimpé à 41%. Péquistes et libéraux sont à égalité avec 35% des intentions de vote; chez les francophones, le PQ domine avec 40% des appuis. Un sondage Léger Marketing affiche des résultats plus modestes, mais les chiffres colligés par le PQ sont semblables à ceux de CROP.

Empreint de morosité en juin, l'état d'esprit des péquistes est au beau fixe. « Par rapport à juin, c'est le jour et la nuit », avance-t-on dans l'entourage de la première ministre.

Avec l'adoption de la Loi sur les mines, la session s'est merveilleusement bien terminée pour le gouvernement Marois, juge-t-on. Ce sont les caquistes qui ont fait le travail mais, comme la CAQ n'est pas une force significative dans les régions ressources, c'est le PQ qui en récoltera les bénéfices aux prochaines élections, prédit-on.

La charte des valeurs n'est pas étrangère à la montée des péquistes. « *Même des gens qui, d'habitude, votent libéral songent à voter péquiste* », se plaint un député caquiste dont le parti est victime de la polarisation suscitée par ce débat identitaire.

Certes, rien n'est gagné pour le PQ. Mais au moins les péquistes amorceront la prochaine année convaincus qu'ils ont le vent dans les voiles. À l'approche d'élections, mieux vaut sans doute verser dans un enthousiasme excessif que d'avoir le moral dans les talons.

Le Devoir

CORÉE

SUITE DE LA PAGE B 1

personnalisation du pouvoir poussée à l'extrême, Kim Jong-un doit tenir compte des rapports de force au sein du cénacle dirigeant: sans contester directement la figure centrale, ses membres se livrent à des batailles d'influence tout en faisant assaut de loyauté à l'égard du dictateur. Mais le jeune Kim n'a ni le passé de partisan ni le charisme de son grand-père, qui s'est, lui aussi, maintenu à la tête du pays en éliminant ses adversaires. Il n'a pas non plus l'expérience qu'acquiert son père au cours de quatorze ans d'exercice du pouvoir dans l'ombre paternelle, qui ne se priva pas non plus de liquider ceux dont la loyauté semblait suspecte.

Catapulté au pouvoir, Kim Jong-un dut s'appuyer au départ sur une sorte de « conseil de régence », formé de personnalités choisies par son père — parmi lesquelles Jang Song-taek — dont il s'est peu à peu débarrassé.

On savait peu de chose d'un jeune homme qui était apparu aux experts de la Corée du Nord comme le successeur en septembre 2010 à l'issue de l'Assemblée des membres du Parti du travail. À commencer par les Coréens eux-mêmes. Sa photo fut publiée pour la première fois dans *Rodong sinmun*, organe du parti, sans mentionner alors qu'il était l'héritier désigné. Après des études à Berne, il était entré à l'université militaire Kim Il-sung, dont il avait été diplômé en 2007. Sa date de naissance exacte (8 janvier 1983 ou 1984) n'était pas précisée. À en croire le cuisinier japonais de son père, Kenji Fujimoto, qui l'avait connu enfant, il aurait été choisi pour un caractère plus combatif que son frère aîné; tous deux sont nés, ainsi qu'une fille, de la liaison de leur père avec Ko Yong-hee, *prima donna* de la troupe musicale Mansudae, décédée dans un hôpital parisien en 2004.

Un style chaleureux

Kim Jong-il avait été victime en 2008 d'un accident vasculaire, et la question de la succession, longtemps taboue, était devenue urgente. La ressemblance, très travaillée, avec son grand-père Kim Il-sung (même corpulence, même visage lunaire, même coupe de cheveux, même manière de marcher, de saluer la foule)

n'était pas le moindre des atouts de Kim Jong-un. De plus, il accédait au pouvoir pratiquement au même âge que lui. Sa jeunesse semblait être un gage de renouveau tandis que sa ressemblance physique avec son grand-père jeune renvoyait à une époque où le pays était emporté par l'espoir.

Kim Jong-un rompit d'emblée avec l'image austère donnée par son père — qui cachait souvent son visage derrière d'énormes lunettes de soleil — pour adopter un style chaleureux. Jovial, il donnait l'impression de participer avec plaisir aux événements publics. Dans la soirée du 31 décembre 2012, il avait reçu « à l'improviste » (pour autant que cela soit concevable en RPDC, en tout cas sans que les invités aient été prévenus) la communauté diplomatique à Pyongyang en compagnie de ses proches et de hauts gradés. Une première dans l'histoire de la RPDC. Dans les mois précédents, ses visites de parcs d'attraction rénovés ou nouvellement ouverts à Pyongyang ont donné une touche « moderniste » au régime dictatorial. Il est ainsi photographié, riant aux éclats, sur des montgolfières russes. Il assiste à un concert-spectacle de la troupe musicale Moranbong, au cours duquel apparurent sur scène des personnages du monde de Disney et où fut entonnée la chanson *My Way* rendue célèbre par Frank Sinatra — à ses côtés se trouvait une élégante jeune femme dont on devait apprendre qu'il s'agissait de son épouse, Ri Sol-ju.

Ces changements d'image et une atmosphère relativement plus détendue à Pyongyang annonçaient-ils une ouverture plus substantielle du régime? Au-delà des divergences sur les orientations politiques au sein du cercle dirigeant (dogme du « parallélisme » vis-à-vis de la Chine dans le développement des capacités de défense, dans l'économie, les réformes, la politique...), des dissensions au sein du clan familial ont vu le jour: une rivalité feutrée entre Jang Song-taek et Kim Jong-un, au point que celui-ci finit par en prendre ombrage et décida d'éliminer son oncle, dont l'influence envahissante a pu apparaître comme une alternative de pouvoir.

Reprise en main

C'était avec l'appui de Jang Song-taek qu'il avait peu à peu pris en main l'appareil. L'armée d'abord, dont il décapita la hiérarchie comme en témoignèrent la valse des nominations et la succession des ministres de la Défense et chefs

d'état-major, puis les instances intermédiaires du Parti du travail. Agé alors de 65 ans, Jang Song-taek naviguait dans les arcanes du pouvoir depuis quarante ans. Son mariage avec Kim Kyung-hui avait favorisé sa carrière. Bravant les foudres paternelles, la fille de Kim Il-sung décida d'épouser en 1972 ce jeune cadre sorti de l'université Kim Il-sung qui jouait à merveille de l'accordéon. L'homme était ambitieux. Purgé une première fois en 2003 (sous les mêmes accusations qu'aujourd'hui: corruption et constitution d'une clique de protégés), il était revenu à la surface trois ans plus tard.

Kim Jong-il se méfiait de son ambitieux beau-frère mais, à la fin de sa vie, malade, il s'en était rapproché et le couple fut le pivot de la mise en place de la succession: par sa connaissance des rouages du régime, Jang Song-taek formait le lien entre la « vieille garde » et la nouvelle génération. Indépendamment de ses fonctions officielles (vice-président de la commission de défense, membre suppléant du bureau politique et chef du département de l'administration du parti), son influence avait grandi parallèlement au renforcement de la position de Kim Jong-un et il intervint souvent dans les décisions de celui-ci. Mais son étoile a pâli au fur et à mesure de la prise en main de l'armée et du parti par Kim Jong-un. Non seulement Jang Song-taek s'était fait beaucoup d'ennemis, mais il avait aussi perdu le soutien de son épouse. D'autant que l'influence de Kim Kyung-hui — une femme dure, obstinée, alcoolique, dit-on —, qui tenait à son ascendance, déclinait aussi.

Kim Jong-un et Jang Song-taek savaient très bien ce qui se passait à l'étranger, et ils étaient conscients qu'il fallait mener des réformes. Le jeune Kim ne semble pas avoir éliminé son conseiller pour des divergences politiques mais parce que ce dernier avait formé une nébuleuse de protégés qu'entamait son autorité.

Alors que dans le passé les purges étaient opérées sans fanfare — la victime disparaissait simplement de la scène —, l'élimination de Jang Song-taek a eu un caractère spectaculaire: il fallait un exemple, lui faire « porter le chapeau » des maux du pays. Eviction de la « vieille garde », limogeages, purges, exécutions... le jeune dirigeant au visage poupin est sorti de son cocon. Et la « direction unique » est plus que jamais réaffirmée.

Le Monde

Bulletin de l'opposition



MICHEL DAVID

Fatima Houada-Pepin (La Pinière) a non seulement eu le courage de déroger à la ligne de son parti sur le port de signes religieux, mais elle a même forcé son chef à une humiliante volte-face. A

Si François David (Gouin) est devenue la chouchoute des Québécois, selon le dernier baromètre de Léger Marketing, c'est probablement parce qu'elle donne l'exemple de ce que pourrait être la politique faite autrement, ne serait-ce que dans le ton. Les résultats des élections partielles de lundi sont encourageants pour son parti. A

François Bonnardel (Granby) peut s'enorgueillir d'être responsable de la modernisation d'une Loi sur les mines plus que centenaire. Un bel exemple de l'opposition constructive que prétend offrir la CAQ. B

Dans le bulletin de juin, j'avais reproché à Hélène Daneault (Groulx) d'avoir entraîné l'Assemblée nationale dans un mauvais procès du directeur général du CHUM, Christian Paire. Le dernier rapport du vérificateur général a démontré qu'elle avait raison. B

François Legault a connu un succès d'estime avec son livre sur le Projet Saint-Laurent et il est efficace à l'Assemblée nationale. Pourtant, son parti n'arrive toujours pas à repasser la barre psychologique des 20% dans les intentions de vote. Expliquer par le cynisme des électeurs le résultat famélique de la CAQ dans Viau, où elle a terminé derrière QS et ON, était un peu court. B-

Pierre Paradis (Brome-Missisquoi) est devenu un homme de confiance de Philippe Couillard et le mentor du *rat pack* libéral. Il a toujours vu la politique comme un combat de rue, mais envoyer un huissier au ministre des Finances pour le trainer en commission parlementaire était nettement exagéré. B-

◆◆◆

Même si Pierre Moreau (Châteauguay) montre de belles dispositions, le métier de leader parlementaire requiert un certain apprentissage. Il n'est fait rouler par son vis-à-vis péquiste, Stéphane Bédard, dans le débat sur le projet de loi sur les mines. Après l'avoir vu déchirer sa chemise, il était un peu déroutant de voir les libéraux l'appuyer. C

La CAQ mise beaucoup sur Christian Dubé (Lévis), mais il demeure désespérément inconnu de la population. Pour des comptes, il est peut-être facile de réduire de 2 milliards les dépenses de l'État en claquant des doigts, mais M. Dubé et son chef semblent oublier que la politique est l'art du possible. C

S'il devient ministre de la Justice, l'ancien bâtonnier du Québec, Gilles Ouimet (Fabre), va-t-il rendre publics les avis juridiques du gouvernement, qui ont toujours été confidentiels, comme il a réclamé ceux qui concernent la charte de la laïcité? C-

Pendant des semaines, Christine St-Pierre (L'Acadie) a talonné Maka Kotto afin qu'il légifère sur le prix du livre. Quand il s'est enfin décidé à agir, elle a encore trouvé à redire. Déconcertant. C-

Un ancien ministre ne devrait pas conserver le même dossier dans l'opposition. Yves Bolduc (Jean-Talon) ayant appuyé la candidature de Christian Paire à la direction du CHUM, le PLQ a été condamné au silence sur le rapport du vérificateur général. C-

Rita de Santis (Bourassa-Sauvé) n'a pas contribué à dissiper l'impression déjà trop répandue que l'Assemblée nationale est un théâtre de vaudeville en s'y présentant avec un cricric des plus ostentatoires au cou. C-

◆◆◆

Marc Tanguay (Lafontaine) croyait avoir fidèlement traduit la position de son chef en déclarant qu'une femme portant le tchador pourrait très bien être candidate pour le PLQ. Quand M. Couillard a fait volte-face, il a goulument avalé la couleuvre. D

Jacques Duchesneau (Saint-Jérôme) s'est aventuré en terrain marécageux, et y a entraîné son chef, en reliant une subvention accordée par André Boisclair à sa consommation de cocaïne. Ses appels du pied répétés à Denis Coderre pour qu'il lui offre le nouveau poste d'inspecteur général de Montréal en sont devenus gênants. D

Jean-Marc Fournier (Saint-Laurent) ne s'est jamais signalé par son élévation d'esprit, mais sa comparaison entre la « Nuit de cristal » de novembre 1938 en Allemagne nazie et le projet de charte de la laïcité était particulièrement vicieuse. E

Pierre Marsan (Robert-Baldwin) a signé son arrêt de mort politique en adressant à la communauté séparatiste de l'ouest de Montréal une lettre de sollicitation dans laquelle il établissait avec une rare maladresse un lien entre les dons au PLQ et l'octroi de places en garderie par le gouvernement Charest. E

mdavid@ledevoir.com

Précision

Dans ma chronique de jeudi, j'ai attribué la différence entre les résultats des récents sondages de CROP et de Léger Marketing, réalisés presque au même moment, à la surreprésentation des francophones après répartition des indécis dans l'échantillon de CROP. Le vice-président de CROP, Youri Rivest, assure qu'il a bel et bien été pondéré pour obtenir une proportion de 80,6% de francophones, soit la proportion qu'ils représentent dans l'ensemble de la population.

ÉDITORIAL

LISÉE ET LE « CORPS ÉTRANGER »

Provocation contre-productive

« Corps étranger » : le terme utilisé par Jean-François Lisée pour désigner le Canada au Québec était mal choisi. Ancien conseiller de haut rang et ex-rédacteur de discours importants, on aurait pu s'attendre à ce que l'homme s'interdise ce type de provocation inutile pouvant occulter des réalités méritant d'être soulignées et critiquées.

Comme analyste, Jean-François Lisée s'est souvent fait reprocher de porter des « lunettes roses » ; d'embellir les choses le plus possible pour son camp en échafaudant des théories hardies. Lorsque ce type de rhétorique devient celle d'un acteur politique, les conséquences peuvent être contre-productives.

C'est le cas selon nous, des conclusions hasardeuses que le ministre des Relations internationales du Québec a tirées à partir des résultats du dernier sondage CROP, dont les données sont apparues à plusieurs observateurs comme surprenantes, voire aberrantes. L'étude indiquait une remontée de la souveraineté à 44%. Il n'en fallait pas plus pour que M. Lisée, dans une sorte d'emballage, y décèle une preuve que « l'attachement au Canada se dégrade ». Le Dominion deviendrait de plus en plus, aux yeux des Québécois, un « empêchement de prendre des décisions ». Bref, a-t-il conclu, polémique, une sorte de « corps étranger ».

Certes, plusieurs Québécois ont une mauvaise perception d'Ottawa. Et cela est souvent justifié : le gouvernement Harper fait preuve d'une indifférence troublante à l'égard du Québec. Par exemple, quand il exerce ses compétences en faisant fi des autres ordres de gouvernement et des lois et réglementations locales, dans le port de Québec et à l'aéroport de Neuville, par exemple. Déjà que le Québec a été honteusement isolé en 1982 et nié en 1990 (désaccord du lac Meech), voilà le fédéral qui nomme le juge Nadon à l'encontre de la Loi sur la Cour suprême et qui prétend pouvoir refaire le Sénat unilatéralement. Peut-être aussi que les réactions d'Ottawa et de nombre de Canadiens anglais face au projet de la charte des valeurs québécoises, appuyé par bon nombre de Québécois, ont été perçues comme une interdiction de s'autodéterminer.

Cela étant dit, qualifier le Canada de « corps étranger » comportait une dose de mépris qui risque de braquer bien des Québécois et les retourner précisément contre l'analyse de M. Lisée. Gilles Duceppe avait l'habitude de dire qu'il ne fallait pas faire la souveraineté « contre » le Canada.

Or, plusieurs Québécois, à tort ou à raison, se sont non seulement résignés à ne pas changer le Canada, mais l'ont réadopté et s'en font même une fierté. C'est le cas de plusieurs libéraux de Philippe Couillard, mais aussi de caquistes totalement étrangers au passé nationaliste de leur ancêtre, l'Action démocratique du Québec. Or, on ne les amènera sûrement pas à changer d'idée avec ce type de métaphores douteuses.

C'est le cas aussi, il faut le souligner, de plusieurs jeunes nés après le dernier référendum et ayant grandi dans l'univers post-national de l'Internet. Pour atteindre et dépasser le taux d'appui au Oui reflété dans le dernier CROP, les souverainistes devraient s'employer à développer d'autres types de discours.

DANY LAFERRIÈRE

L'immortalité

L'écrivain Dany Laferrière a l'art de dire les choses, les bonnes choses. Réagissant à son élection à l'Académie française qui venait de le faire « immortel », il a eu cette phrase : « Ce n'est pas tant l'écrivain qui est immortel que la langue [...], les écrivains [de l'Académie] se passent la langue comme un témoin. » Avant même d'être intronisé sous la Coupole historique, il pose ainsi ce que devrait être la mission de l'Académie quant à l'avenir de la langue française.

On ne connaît pas les raisons qui ont conduit la secrétaire perpétuelle de l'Académie, Hélène Carrère d'Encausse, à solliciter la candidature de Dany Laferrière et celles des membres qui ont voté en sa faveur. Pour accéder à cet honneur, l'historien Jacques Chastenet qui a siégé sous la Coupole de 1956 à 1978 avait dit : « Il faut avoir du talent, de la notoriété et être de bonne compagnie. » Le *Figaro* écrivait jeudi à propos du nouvel élu : « Assurément, c'est un grand écrivain et un homme délicieux » qui a été choisi. On ne peut être que d'accord avec ce jugement.

Se pourrait-il toutefois qu'en choisissant Dany Laferrière, les Immortels aient voulu signaler une préoccupation nouvelle pour l'immortalité de la langue française ? Osons le croire, car l'écrivain québéco-haïtien symbolise l'avenir de cette langue qui se jouera en dehors de la France qui elle-même ne s'en préoccupe peu ou prou, si souvent attirée par le monolinguisme anglais. Aujourd'hui, la majorité des francophones vit en dehors de l'Hexagone. En fait, la moitié des 220 millions de francophones que l'on compte à travers le monde se trouve en Afrique. L'organisation internationale de la Francophonie prévoit qu'en 2050, nous serons près de 500 millions. Neuf sur dix vivront alors en Afrique.

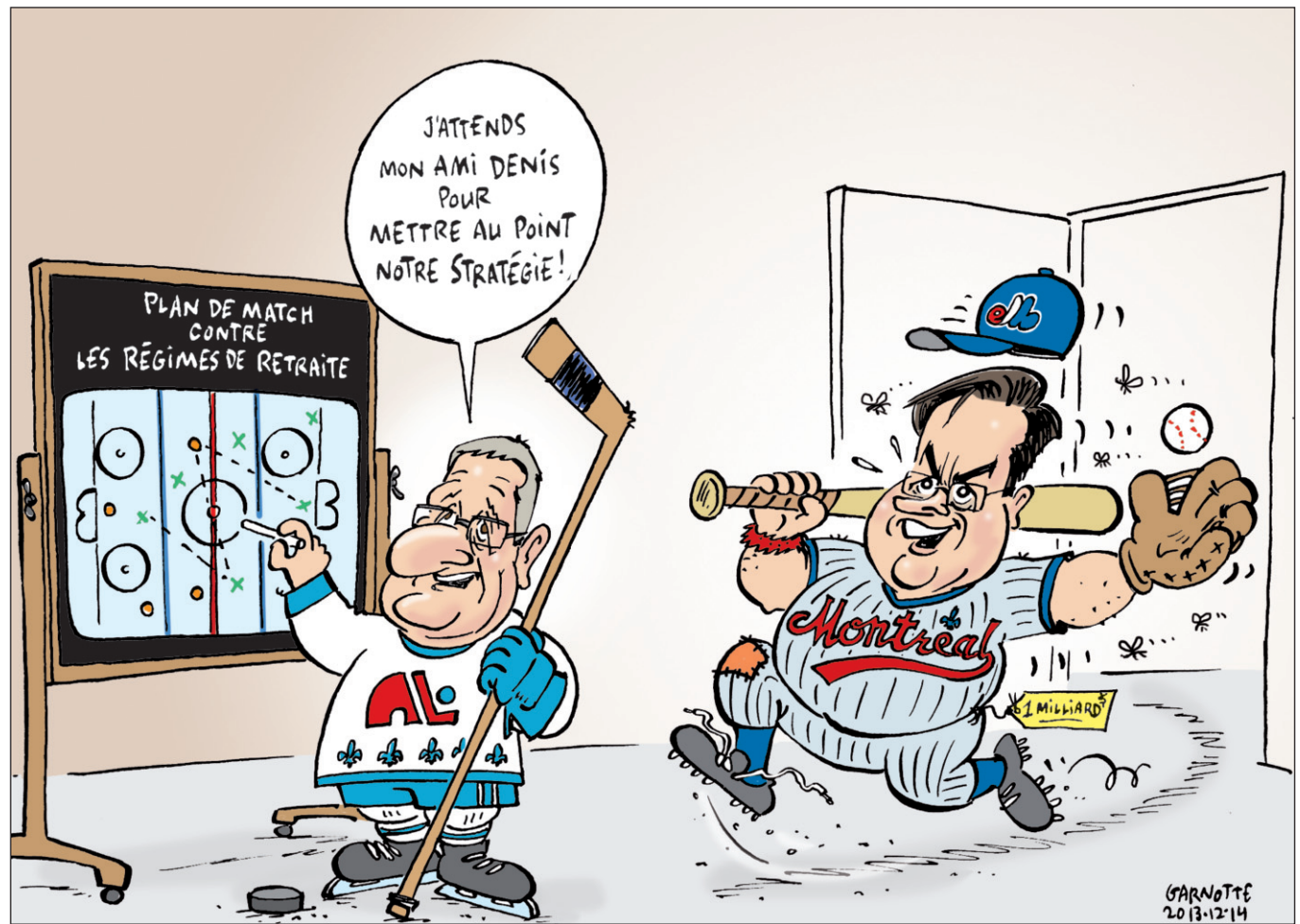
Pour que cette prévision de l'OIF se réalise, il faut que le français demeure une langue attractive, vivante et moderne. Comme toute autre langue, le français est un organisme vivant qui s'enrichit d'emprunts, de néologismes, de métissages. Mais sous les ors de la Coupole, les membres de l'Académie travaillent à fixer les normes d'une langue qui est déjà d'hier plutôt qu'à la renouveler. Pour eux, le temps ne s'écoule pas au même rythme que dans les rues de Montréal, de Port-au-Prince ou de Dakar.

Acceptant l'honneur qui lui est fait, Dany Laferrière a dit ne pas avoir l'intention de « chambouler les habitudes » de ses pairs qui, Dieu le sait, auraient bien besoin de l'être. Le nouvel Immortel saurait sans aucun doute le faire, lui qui sut si souvent être iconoclaste. Avec la finesse qu'on lui connaît, il pourrait le bousculer un peu, en ranimant par exemple le débat sur la féminisation des titres, si bien pratiquée au Québec et de plus en plus dans la francophonie, mais rejetée par Maurice Druon lorsqu'il était secrétaire perpétuel. Ce serait dommage que sous ses lauriers, ce talentueux écrivain rentre dans le rang.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Un anniversaire honteux

Le 14 décembre de l'année 2000, l'Assemblée nationale du Québec votait à l'unanimité une motion de blâme contre le citoyen Yves Michaud, l'accusant d'avoir tenu des propos antisémites sans qu'il puisse être entendu, et sans que les députés, toutes formations confondues, aient même eu le temps de lire le texte prétendument incriminant (il ne l'était en rien). Ce jour-là, 109 députés se donc sont levés, tels des automates, pour condamner un homme qui n'avait pas été autorisé à se défendre, au mépris du fameux principe de l'*Audi alteram partem*. Une attitude que le journaliste du *Devoir* Michel David avait justement qualifiée de révoltante.

Il s'agit d'un cas unique dans l'histoire des démocraties parlementaires modernes et, avec le temps, l'iniquité de la motion a fini par être communément admise. Seuls deux députés de la famille péquiste, qui siègent encore aujourd'hui à l'Assemblée nationale, Nicole Léger et Stéphane Bédard, ne se sont pas encore excusés. Et pourtant, quand Québec solidaire a tenté, fin 2010, de présenter une mo-

tion visant à reconnaître l'erreur de l'Assemblée nationale, le PQ a refusé d'en débattre.

L'affaire Michaud n'est pas close que lorsque l'Assemblée nationale aura retrouvé son autorité morale en reconnaissant qu'elle a erré gravement en condamnant, à la va-vite et sans débat, un citoyen pour des propos que personne n'avait pris la peine de lire. Cet abus de pouvoir sans précédent porte atteinte aux libertés fondamentales d'opinion et d'expression dont peuvent se prévaloir tous les Québécois, et au droit de toute personne « à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ». (Articles 3 et 4 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.)

Dans la célèbre trilogie de Pagnol, César dit à Marius : « L'honneur, c'est comme les allumettes ; ça ne sert qu'une fois ! » Le triste anniversaire de ce qui a constitué une véritable tentative d'assassinat politique d'un militant qui a tout donné au Québec et à la cause souverainiste doit être le dernier. En lavant l'honneur d'un homme blessé, l'Assemblée nationale retrouvera le sien.

Jacques Lanctôt, auteur d'*Yves Michaud. Un diable d'homme!*

Le 13 décembre 2013

Une pétition, « qu'ossa donne »

En 1990, je faisais signer une pétition pour appuyer la campagne de Développement et Paix qui est un organisme de coopération internationale. Cette pétition demandait au gouvernement canadien le maintien de sanctions contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. Quelqu'un m'avait dit : « *Ma petite madame, vous êtes bien naïve, vous perdez votre temps.* » L'organisme avait recueilli 120 000 signatures. En 1990, Nelson Mandela, après 27 ans d'emprisonnement, adressait à Développement et Paix une lettre de remerciements pour la solidarité et le soutien manifestés à sa cause.

Depuis plus de 45 ans, cet organisme continue de promouvoir sans cesse les droits de la personne à travers le monde. Nelson Mandela nous a montré que la justice sociale est un long processus ardu, mais qu'avec de la ténacité et de la détermination, on peut faire évoluer les mentalités et changer les politiques injustes.

Lorraine Cournoyer
Repentigny, le 9 décembre 2013

REVUE DE PRESSE

Postes Canada : plaidoyers pour la fin du monopole

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Résumée succinctement, la stratégie de survie de Postes Canada consiste à charger beaucoup plus cher pour beaucoup moins de services. Pour plusieurs commentateurs, c'est là une preuve de plus qu'il faut mettre un terme au monopole de cette société de la Couronne.

L'annonce de la fin de la livraison du courrier à domicile et de l'augmentation du prix du timbre à 1\$ a suscité énormément de critiques dans la presse anglophone du pays. Pour sa part, Andrew Coyne (Postmedia) estime que la solution des dirigeants de Postes Canada pour juguler les pertes de revenus (le déficit pourrait atteindre un milliard en 2020, et la caisse de retraite est dans le rouge foncé) est typique d'un « monde entièrement isolé de la compétition ».

Cela fait plus de 40 ans que Postes Canada suit un modèle d'affaires basé sur la réduction de services et l'augmentation des prix, note Coyne. L'arrivée d'Internet n'a fait qu'accélérer le ralentissement des services. Le courrier est livré moins vite, moins loin... et pourtant, cela se fait sans que le modèle monopolistique (défini par la Loi sur la Société canadienne des postes) soit remis en question.

Or, il faut mener cette réflexion, écrit Andrew Coyne. « La question devant nous n'est pas de sauver le service à domicile ou de sauver Postes Canada. Si l'on sort de la logique du monopole, la vraie question est de savoir qui peut offrir le meilleur service postal au plus faible coût. La réponse est : ouvrir le secteur à la concurrence et voyons voir ce qui se passe. » La Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne ont adopté différentes formules efficaces, note Coyne.

Selon lui, il faudrait notamment sortir de la logique qui veut qu'on paie toujours le même prix pour envoyer une lettre au Canada, peu importe la distance. C'est une solution politiquement pratique, mais économiquement néfaste, dit-il.

Dans le *National Post*, John Ivison écrivait jeudi que la solution annoncée cette semaine n'est rien de plus qu'un diachylon sur un problème qui nécessite une « chirurgie radicale ».

Postes Canada a besoin de quelque chose de plus draconien. « La structure du modèle de Postes Canada ne changera pas et il n'affrontera aucune compétition dans un secteur qui décline. » Tant qu'à payer 1\$ par lettre, ne pourrait-on pas voir ce qu'un secteur ouvert à la concurrence offrirait, demande Ivison ?

Le plan d'action en cinq points dévoilé mercredi n'offre rien de valable à long terme, croit le chroniqueur. Il y voit beaucoup de « pensée magique » et de faux-fuyants pour éviter de regarder la seule option réellement valable à son avis : la fin du monopole.

En éditorial, le *Toronto Sun* plaide aussi pour une présence du secteur privé dans le monde des postes. Impossible autrement d'assurer de meilleurs services postaux aux Canadiens. Il y a longtemps que cette solution aurait dû être considérée, écrit le *Sun*, qui qualifie Postes Canada de « dinosaure ».

Opinion semblable dans l'*Ottawa Citizen*, sous la plume de Kate Heartfield. « Le timbre-poste a été inventé par le secteur privé. Il n'y a absolument aucune raison qu'il n'y retourne pas. »

Où sont les conservateurs ?

Dans ce dossier, d'autres ont noté l'attitude paradoxale du gouvernement conservateur de Stephen Harper. Où était donc mercredi ce gouvernement qui se faisait tout récemment le champion de la protection des consommateurs canadiens, demandait Chantal Hébert dans le *Toronto Star* ?

Suivant le communiqué de Postes Canada, aucun ministre n'est venu à la défense de ces consommateurs aujourd'hui doublement lésés (prix élevé pour service moindre), relève la chroniqueuse. Il est pourtant évident que le gouvernement

avait été mis au courant de la décision de la société de la Couronne — qui est survenue au lendemain de l'ajournement des travaux de la Chambre des communes.

Hébert remarque que la fin du service à domicile dans les villes du pays ne fera pas de mal direct aux conservateurs, dont les appuis sont majoritairement ruraux. Elle fait le lien avec la réforme de l'assurance-emploi, qui touche des régions où les conservateurs comptent peu d'appuis.

Mais sur le fond, l'incapacité du gouvernement Harper à réagir avec cohérence montre la désorganisation du parti après une session parlementaire difficile, suggère Hébert, qui estime que les conservateurs sont désorientés.

Dans le *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson explique lui aussi que les conservateurs devaient savoir ce que Postes Canada tramait. C'est peut-être pourquoi ils ont ajourné les travaux aux Communes : pas de réponses à donner à des questions difficiles les mettant en contradiction avec eux-mêmes. De la politique « sournoise », écrit Simpson.

Lui aussi estime que le plan de Postes Canada est particulièrement optimiste. Ses prémisses sont difficilement défendables pour le gouvernement, dit Simpson. « C'est le genre de dossier que les gens comprennent facilement, au contraire de plusieurs autres. C'est aussi un enjeu qui touche la base conservatrice, qui veut des taxes basses, des prix peu élevés, plus de choix et de meilleurs services. »

Les conservateurs peuvent plaider que les pertes financières essuyées par Postes Canada sont inacceptables, reconnaît Simpson. Mais ne croient-ils pas que tout problème peut être résolu pas une meilleure efficacité, plutôt qu'en imposant plus de taxes et de frais et en offrant moins de services ?

Le Devoir

La version publiée en ligne inclut les liens vers les textes originaux.

IDÉES

Hitchens appuierait le projet de loi 60

La liberté de religion n'a plus les mêmes implications qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles

« Mais nous croyons en la religion... du moins pour les autres. » – Hitchens

HUBERT RIOUX OUMET

Jeune rebelle, McMaster University

Le 15 décembre marquait le second anniversaire de la mort du philosophe, journaliste et essayiste britanno-américain Christopher Hitchens. Cet anniversaire appelle une reconsidération du débat sur le projet de loi 60, d'un angle n'ayant guère été adopté jusqu'ici. L'antithéisme, dont Hitchens consacra la dernière portion de sa vie à expliciter les principes, est une posture selon laquelle les aspects vicieux et liberticides du théisme, soit de la superstition religieuse, surpassent en importance les effets bienfaisants du pluralisme religieux et/ou de la « laïcité ouverte ». Les religions et leur influence socioculturelle devraient donc être confrontées, et non pas seulement tolérées, leur inoffensivité ayant lieu d'être mise en question.

Cela n'implique pas une opposition à la liberté de religion *per se*, mais une reconnaissance du fait que, autres temps autres enjeux, cette liberté n'a pas ni ne doit avoir les mêmes significations et implications aujourd'hui qu'aux XVIII^e et XIX^e siècles. C'est effectivement une erreur commune dans le débat actuel: on invoque la tradition libérale anglo-américaine sans réaliser que la laïcité de l'État en Occident ne sert plus tant à aménager un espace civique neutre, libre de répression et de conflits interconfessionnels, qu'à édifier et défendre un espace public institutionnalisant la sécularisation, c'est-à-dire le « désenchantement du monde », le rejet assumé des superstitions religieuses.

Considérer l'ouverture de la fonction publique à la pluralité religieuse synonyme de neutralité relève d'une conception surannée de la laïcité, aveugle au fait que l'enjeu déterminant de notre époque, pour plusieurs raisons, n'oppose pas les confessions entre elles, mais la religiosité à l'athéisme, ou du moins à l'agnosticisme. C'est d'ailleurs en raison de cette obsolescence que le projet de charte sera contesté et possiblement invalidé juridiquement: nos principes constitutionnels émanent de doctrines libérales datant d'une ère où il apparut désormais nécessaire que l'État ne puisse favoriser une religion au détriment des autres, mais où il n'était pas encore tout à fait envisageable qu'il en refuse toutes les manifestations en son sein, au nom du caractère séculier de ses institutions.

Que celles-ci puissent être laïques, au sens lockéen du terme, en laissant leurs agents « libres » d'afficher leur appartenance religieuse, est un argument valable mais, d'une perspective réellement progressiste, réducteur et conservateur. Il insiste sur l'impératif de neutralité alors que l'État et ses représentants pourraient, symboliquement, incarner aussi cette sécularisation dont l'essor historique est menacé par l'une des véritables tendances réactionnaires de notre époque: la réaffirmation du théisme qui, tant sous ses formes dites modérées que de plus en plus radicales, est contraire à la véritable liberté de conscience et d'expression de tous, celle qui ne se réduit pas à et qu'on confond trop souvent avec la liberté négative de s'imposer à soi-même, sur le plan individuel ou communautaire, un code de vie fondé sur un ensemble de superstitions.



Le projet québécois n'interdit aucun signe religieux dans l'espace public en général.

Si nous sommes sérieux, l'adoption d'une telle perspective est d'autant plus indiquée que, alors qu'un consensus s'est établi, au Québec comme ailleurs, autour de la nécessité d'une lutte contre l'intégrisme religieux, ses contours demeurent indistincts. Peut-on juger que la minorité des croyants estimant le port de signes religieux indispensable à son fonctionnement social ne fait pas dans la modération? Ne fait-il aucun doute, d'après la définition donnée par Bouchard et Taylor eux-mêmes, que la communauté hassidique verse dans l'intégrisme? Je suis ouvert à ce qu'on me convainque de la négative si on le peut. Je mets donc officiellement, par la présente, tous les intellectuels québécois au défi de définir quelque fondement général permettant de déterminer là où la modération prend fin et où le radicalisme, qu'on dit vouloir combattre, débute.

Pour ces raisons et d'autres, Hitchens appuierait le projet gouvernemental comme il appuya les lois françaises de 2004 et 2010. Les contextes français et québécois divergent, il est vrai. C'est d'ailleurs probablement pourquoi le projet québécois diffère en réconciliant les principes traditionnels de laïcité républicaine et l'idéal de sécularisation: il n'interdit aucun signe religieux dans l'espace public en général et confère aux salariés de l'État plutôt qu'au citoyen lambda ou à l'étudiant la responsabilité d'incarner le caractère séculier de nos institutions publiques. Au regard du monde occidental, comme il l'a fait dans d'autres domaines alors qu'on l'en décourageait, le Québec innoverait en légiférant. Ce n'est assurément pas une raison suffisante pour s'y opposer.

Que ce projet rompe avec la conversion civique du nationalisme québécois en serait une. Mais étant donné que cette conversion n'a pu s'accomplir que parallèlement à la sécularisation des mœurs et des institutions qui caractérisera la Révolution tranquille, soit, comme le disait déjà Borduas en 1948, à l'émancipation religieuse du peuple québécois jusque-là « tenu à l'écart de l'évolution universelle de la pensée pleine de risques et de dangers », il apparaît évident que tel n'est pas le cas. C'est même précisément le contraire. Si les souverainistes considèrent donc toujours la majorité référendaire comme une libération collective légitimement applicable à une minorité s'y opposant, ils n'ont pas de raison de refuser d'étendre le même raisonnement à la sécularisation de nos institutions.

Le projet de loi 60 est imparfait et incomplet. Il s'agit néanmoins d'un pas dans la bonne direction. Cette perspective antithéiste est relativement répandue et n'est indiscutablement ni conservatrice ni xénophobe, encore moins raciste. C'est à l'inverse un regard progressiste, séculariste, rationaliste et féministe, au sens noble de tous ces termes. C'est affirmer avec Hitchens que la « dignité humaine ne dérive pas de la religion mais la précède » et lui succédera. Tout au plus est-ce une posture intolérante, en ce que ses tenants ne tolèrent pas que la liberté d'un peuple de se doter d'institutions publiques exemptes de manifestations religieuses soit subordonnée à la liberté, assumée par une poignée, de se croire sincèrement mais non moins superstitieusement tenu à un code vestimentaire permanent.

L'auteur de *La position du missionnaire*, des *Lettres à un jeune rebelle* et de *Dieu n'est pas grand fut au cours des deux dernières décennies l'un des plus respectés promoteurs de l'antithéisme*

Le message d'erreur



DAVID DESJARDINS

Pendant que tout le monde parlait encore de Gab Roy, je suis allé au théâtre avec Jeff Fillion.

C'était pour *Lgros show*, une pièce sur la radio d'opinions, dont j'ai finalement pensé l'inverse de la critique: c'est la fin dramatique qui m'a plu. Les segments censés singer la radio populiste, eux, n'étaient ni assez débiles pour que j'en rie ni assez près de la réalité pour que je ressentie le malaise. Et puis, la pièce pêche un peu comme le fait la radio à laquelle elle tend un miroir: en reconduisant le spectateur dans le confort de ses préjugés.

J'en suis ressorti déçu. Fillion, lui, avait l'air un peu sonné. A la fin, un personnage qui lui ressemble à s'y méprendre se jette en bas du pont Pierre-Laporte.

Quelques jours plus tôt, j'avais eu l'idée de lui demander de venir assister à la pièce, poussé par l'envie de voir comment il se sentirait devant sa propre caricature.

Sauf que celle-ci n'était pas au point. Il y manquait la finesse qui l'aurait rendue assassine ou qui aurait forcé l'introspection. Alors, nous avons parlé de radio. De celle qu'il a inventée et qui l'a ensuite poussé en bas du pont.

Avant? Il y avait eu André Arthur, Louis Champagne, Pierre Pascau et Gilles Proulx, qui ont tous excellé dans l'art de vomir dans le cou de leur prochain. Mais c'est Fillion qui a conçu le format que calquent aujourd'hui ses successeurs. « J'étais un bum, un provocateur », dit-il. *J'avais 30 ans, pas vraiment conscience de ce que je faisais, et j'avais la conviction que ce serait marginal, mon affaire.*

Mais la conversation de taverne dont il souhaitait émuler l'aspect authentique en fera la plus improbable des vedettes radiophoniques. C'est aussi ce qui le perdra, avoue-t-il. Ces discussions sonnent vrai parce qu'on peut tout y dire. Déconne et force de frappe de la radio obligent, on ne peut pas réclamer pareil privilège sur les ondes.

On a discuté de tout ça. De ses errances. De ses positions politiques qui, croit-il, ont pesé très lourd dans la balance de l'opprobre. Pourtant, la radio qu'il fait aujourd'hui sur Internet défend les mêmes positions de droite, le côté adolescent attardé en moins, ce qui la rend digeste.

On a parlé de ce qu'il voulait faire au début, soit tourner en ridicule les bien-pensants, user de l'intolérance pour exposer celle des autres. J'ai pensé à Gab Roy. Fillion avait le même désir de foutre la merde, et la naïveté de croire que la fin justifie les plus intolérables moyens. « Quand je regarde ça avec mes yeux de gars de 45 ans, c'est sûr qu'il y avait des affaires qui n'avaient pas d'allure. »

« C'était trop, avoue-t-il plus tard. J'étais comme un obèse lancé dans un buffet. »

Drôle d'adon, celui qui lui permettait de s'empresser tous les matins à été remercié mercredi. Patron de CHOI-FM, désormais propriétaire de Radio-Nord, Patrice Demers s'est vu montrer la porte par ceux auxquels il a vendu son antenne.

C'est lui qui a encouragé Fillion à aller trop loin. C'est aussi lui qui a trahi son ami quand il est devenu indéfendable.

J'ai aimé le dernier tiers du *Gros show*, et c'est parce qu'il raconte une chose essentielle à propos de cette radio sur laquelle j'écris pour la dernière fois, parce qu'après j'aurai tout dit ce que j'ai dire. Il expose le cynisme d'un spectacle qui ne défend rien d'autre que son profit. Quand la machine cesse d'imprimer du fric ou qu'elle devient un fardeau, on l'envoie à la casse.

On peut toujours montrer du doigt les voyous médiatiques. D'autant qu'ils ignorent ou nient le pouvoir de destruction qu'ils possèdent. Et il faudra toujours dénoncer ceux qui les exploitent pour s'enrichir.

Mais leur popularité commande qu'on cherche à comprendre. Ce qu'on s'est d'ailleurs bien gardé de faire avec Gab Roy; la vindicte télévisuelle est tellement plus rassurante, et payante elle aussi. 1 800 000 téléspectateurs attendaient de voir du sang. Ils ont été servis.

Sauf que moi, le lynchage ne me suffit pas. Je veux réfléchir. Pourquoi 100 000 fans souhaitent-ils voir la prochaine niaiserie d'un ahuri du Web qui vit intellectuellement au-dessus de ses moyens? Pourquoi 100 000 personnes au quart d'heure écoutaient-elles Fillion quand il utilisait les ondes comme un lance-flammes?

Pour que ça se produise, il faut qu'il y ait de l'eau dans le gaz. Une fêlure.

Imaginez. Des centaines de milliers de personnes qui ont choisi la colère au lieu de l'anesthésie du *Banquier*, mais qui nous disent le même malaise, la même défection devant un système — politique, économique — qui crache au visage de ceux qui le perpétuent.

Tout ce monde en train de s'effondrer et qui cherche d'autres coupables que lui-même à son malheur: il ne disparaîtra pas, même si on l'ignore et qu'on refuse d'entendre sa voix.

Comme pour le Far Web, la radio d'opinions n'est pas vraiment le bogue. Quand l'ordi plante, le problème, c'est rarement le message d'erreur.

C'est triste, un café qui ferme

FLORENCE BOULET

Bientôt ex-servise à L'Apothicaire

Aujourd'hui, j'ai annoncé à Richard Denis que le café fermait. Richard, c'est un vieux monsieur qui s'assoit tous les jours depuis dix ans sur le banc public en face du resto. Il a fait le mois dernier la une du journal du quartier *Rosemont-La Petite-Patrie* pour avoir répandu la bonne humeur parmi les passants de la rue Beaubien depuis tout ce temps. C'est sa plus grande fierté. Parlez-lui-en, vous verrez pour vous-mêmes son visage fatigué se rajeunir pendant quelques secondes. Pour un homme qui se donne de telles habitudes, évidemment, la nouvelle de la fermeture lui a donné un grand choc. Rien n'exprime convenablement l'expression qu'il m'a renvoyée.

Hubert (nom fictif), un autre habitué assis au bar à côté de Richard, était lui aussi désemparé par la nouvelle. On aurait dit que le sol venait de se dérober sous lui. L'Apothicaire était, selon lui, le dernier des cafés fréquentables de l'île de Montréal. Il faut dire que mon resto est le dernier, franchement, qui n'a pas subi de changement depuis la transformation du quartier.

Le café a une esthétique qui ne fait peur à personne, sauf peut-être à une certaine sorte de *hipsters* qui n'osent y entrer. Il est sans prétention, il n'a pas à s'expliquer. Ses banquettes

nous offrent la trace définie des fesses de ses clients, toutes les tables sans exception ballotent et ont besoin de bons gros morceaux de carton pour les stabiliser (le sucre ne suffit plus), la peinture des murs est défraîchie, chaque jour le cuisinier manque de quelque chose et il ne faut pas être surpris de se faire dire qu'on ne peut pas vous servir un plat, faute de tel ou tel ingrédient, etc. Il attire ainsi le meilleur et le pire.

Le meilleur comme Yves, qui vient tous les matins parce qu'on achète les trois journaux, *Le Journal de Montréal*, *La Presse* et *Le Devoir*. Il y a aussi la brochette de réguliers, parce que, peu importe le livre qu'ils avaient amené à lire au café, quand ils se retrouvent « par hasard » à côté l'un de l'autre, ils s'emportent dans des discussions à ne plus finir. Le café attire le pire aussi, parce qu'avec notre vitrine peu accrocheuse, les personnages spéciaux du quartier s'installent un peu trop souvent au bar pour y vider leur sac. Ils viennent y chercher un bonjour, un comment ça va, un café filtre à 1,95 \$ qui leur donne bien plus une chaleur humaine qu'une chaleur caféinée. J'en ai un qui parle sans arrêt, peu importe si je lui réponds ni même le regarde. Celui-là s'appelle Hubert.

En écoutant Richard et Hubert, j'ai compris que j'assistais au malheur de ceux qu'on tasse pour faire place aux plus jeunes ou aux plus riches. J'ai vécu avec eux ce que peuvent res-

sentir les vieux de la vieille quand on leur annonce que leur quartier les rejette, qu'il n'y a plus de place pour eux. Ils n'y voient pas le concept trop abstrait de la « gentrification » (selon le terme imparfait, mais utile). Ils s'arrêtent au triste constat que leur café préféré ferme.

Mona fréquente déjà un autre café. François flirte avec celui d'en face depuis quelque temps. Mais tous disent la même chose: rien ne remplacera ce qu'a été le café L'Apothicaire. Je suis arrivée alors que le café était déjà en train de tomber, je n'ai donc pas été témoin de ses meilleurs jours. J'ai choisi d'y travailler, par contre, parce que j'avais bel et bien vu son extraordinaire qualité. On se sent chez soi ici, on sent qu'on fait réellement partie d'une communauté, on oublie qu'on vit à Montréal. L'endroit n'a rien à voir là-dedans, ni le décor, ni le café, ni la nourriture. Ce sont les gens. Je n'avais jamais travaillé dans un resto où les clients s'assurent de dire bonjour et merci au cuisinier. Je n'avais pas non plus travaillé dans un café où on se connaissait tous par nos prénoms et où on devait faire attention à ce qu'on se dit, parce que le commérage se propage chez nous comme une traînée de poudre. Comme les rumeurs sur la vente du resto... j'ai perdu le compte. Je n'ai aucune idée de ce qu'il deviendra. Je ne peux que conjecturer avec les autres et constater la perte d'un café au charme campagnard.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dufresne et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgaill-Côté (reporter); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargonne (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier et Geneviève Tremblay (assistantes); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE** Yanick Marlet (administrateur web), Imane Boulhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjo-

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

L'allocation universelle et le principe fondamental d'égalité des chances

Face à la précarisation du marché du travail et à l'exclusion sociale que cela engendre, cette mesure se présente comme une base de sécurité et de confiance nécessaire à la dignité de tous

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

VALÉRIE CAYOUILLE
GUILLOTEAU

Professeure de philosophie
au cégep Limoilou

En Suisse, l'Initiative populaire fédérale pour le revenu de base inconditionnel a remis, le 4 octobre dernier, les 125 000 signatures récoltées officialisant la perspective d'un référendum sur ce sujet d'ici un à quatre ans.

Philippe Van Parijs est un philosophe égalitariste libéral. Né en Belgique (1951), il est professeur à l'Université catholique de Louvain et occasionnellement à Oxford et à Harvard. En constant dialogue avec John Rawls, il soutient que le meilleur moyen de réaliser concrètement les idées de la justice comme équité est sans aucun doute par l'allocation universelle.

Loin d'être nouvelle, l'idée de donner un revenu de base à tous réapparaît périodiquement sous différentes appellations: revenu minimum garanti, revenu de base inconditionnel ou allocation universelle.

Au Québec, la discussion autour de cette question a été soulevée notamment par Michel Chartrand et Michel Bernard (1999, *Manifeste pour un revenu de citoyen*), par François Aubry (1999, *L'allocation universelle: fondements et enjeux*), alors à la CSN, et plus récemment par les travaux de François Blais, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

La mesure comporte quatre traits fondamentaux: elle doit être universelle (destinée à tous sans distinction), inconditionnelle (versée sans examen des ressources ni exigence de contrepartie), cumulable avec d'autres revenus et individuelle (indépendante du statut des ménages).

Pour le bien de la réflexion, nous retiendrons une des simulations présentées par M. Blais en 2005 dans *L'actualité économique*, soit un montant de 375\$ par mois par citoyen québécois adulte et 300\$ par mois par enfant, financés par l'élimination d'un ensemble de dispositions fiscales (comme le montant personnel de base, un crédit d'impôt non remboursable) et de programmes sociaux existants, ainsi qu'un réajustement de la fiscalité afin qu'elle soit plus progressive.

En bref, tous recevraient l'allocation universelle, mais ceux qui gagnent de bons revenus la reverseraient par le biais des impôts.

Payé pour ne rien faire?

L'idée de donner de l'argent à tous, sans condition, sans exiger qu'ils travaillent et sans égard à leur situation économique, est totalement contre-intuitive pour plusieurs. La première réaction est souvent de se dire qu'alors tout le monde arrêterait de travailler, ou que l'argent, ça se mérite.

Ces intuitions proviennent en grande partie de l'immense valeur que nous accordons au travail salarié. En plus de nous permettre de combler nos besoins et de faire vivre nos familles, celui-ci nous permet d'accéder à la sphère pu-

blique. L'emploi donne accès à la fois à la sociabilité, à l'utilité sociale et à l'intégration sociale.

La première question à se poser est: pourquoi d'autres activités, comme l'éducation des enfants, le bénévolat et la création artistique, ne pourraient-elles pas jouir d'une aussi grande valorisation sociale? Rompons-nous avec un des postulats de la pensée libérale: la neutralité de l'État?

Dans son article «*Why surfs should be fed: the liberal case for an unconditional basic income*», Philippe Van Parijs affronte John Rawls dans un débat désormais célèbre: l'épineuse question des êtres improductifs par excellence, les surfeurs de Malibu.

Il reconnaît que le fait de recevoir un revenu modeste permettant de subvenir à nos besoins primaires pourrait inciter certaines personnes à surfer toute la journée et que cet argent ne serait peut-être pas «mérité».

Mais la question du mérite est bien complexe. Un riche héritier ou un gagnant à la loterie mérite-t-il son argent? Quelqu'un qui aurait travaillé pendant 20 ans à 80 heures par semaine pourrait-il en passer 20 autres à se la couler douce? Devrions-nous exiger un certificat médical pour être certains que le surfeur ne se conduit pas ainsi parce qu'il ne lui reste qu'un an à vivre?

Bien sûr, les surfeurs ne sont ici qu'un épiphénomène: les mêmes questions se posent pour les étudiants tardifs, les artistes, les sportifs de haut niveau, les planteurs d'arbres saisonniers, etc.

Le fait de juger si ces personnes méritent ou non de bénéficier de nos programmes sociaux nous demande de poser un jugement sur leurs occupations. Et poser un tel jugement requiert nécessairement de prioriser un système de valeurs (une conception du bien) sur un autre.

Cette position est intenable pour un adepte de la pensée libérale parce qu'elle implique une intrusion déraisonnable dans la sphère privée des gens et qu'elle oblige à délaissier la reconnaissance du pluralisme constitutif de nos communautés.

Des règles communes d'organisation

La réponse de John Rawls à cet argument fut de dire que, dans le cadre d'une société libre et démocratique, il est nécessaire de se donner des règles communes d'organisation.

Dans celles-ci, il faut appliquer le principe de la priorité du juste sur le bien, c'est-à-dire qu'il est légitime que le premier ait préséance sur le second si l'atteinte à la liberté est raisonnable et proportionnée.

En d'autres mots, on peut rompre avec le principe de neutralité de l'État afin d'établir des principes de justice bons pour tous: oui, nous allons valoriser les productifs sur les improductifs et nous ne paierons pas pour eux. Un libéral peut tout à fait dire qu'il s'agit d'une question d'équité entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas.

Cependant, Philippe Van Parijs reviendra à la charge sur un autre front: il affirme



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Pour le philosophe Philippe Van Parijs, professeur à l'Université catholique de Louvain, en Belgique, l'allocation universelle permet de revenir à l'essentiel de la pensée de John Rawls. Elle est peut-être la meilleure façon de réaliser la justice comme liberté réelle pour tous, c'est-à-dire des possibilités concrètes de se réaliser et de se respecter. Les mesures actuelles de lutte contre la pauvreté ont souvent des effets inverses.



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Valérie Cayouille-Guiloteau: «L'allocation de base doit être universelle, inconditionnelle, cumulable avec d'autres revenus et individuelle, c'est-à-dire indépendante du statut des ménages.»

que l'allocation universelle est la meilleure mesure pour réaliser le principe d'égalité des chances, fondamental à nos sociétés.

On s'entend généralement pour dire que c'est le fruit du hasard si nous sommes dans une situation économique plutôt qu'une autre, si nous avons un handicap physique ou non, si nous avons été favorisés par la nature ou non.

Les égalitaristes libéraux comme John Rawls et Philippe Van Parijs acceptent qu'il y ait des inégalités économiques en société; cela est dû au système économique libéral que nous avons adopté et au choix de reconnaître le droit à la propriété privée.

Par contre, pour que ces inégalités soient justes, la société doit mettre en place un système pour donner des chances égales à tous (surtout à ceux ayant été défavorisés par le hasard des naissances) de parvenir à accéder aux meilleurs postes, aux emplois les mieux rémunérés.

C'est le principe d'égalité des chances, essentiel à la

concrétisation du droit au respect de soi chez John Rawls.

Concrètement, cela s'est réalisé dans les États en offrant aux populations des systèmes scolaires accessibles et universels et en offrant des allocations familiales, des programmes d'aide au logement et de soins médicaux ou paramédicaux à peu de frais aux familles démunies.

Cela est aujourd'hui reconnu par de nombreuses chartes de droits partout dans le monde: il est injuste que certains aient plus de chance que d'autres sur la ligne de départ. Les meilleurs postes devraient être offerts au mérite et non pas aux plus fortunés.

Précarité et exigences

Pour Philippe Van Parijs, l'allocation universelle, par son caractère inconditionnel, permet de revenir à l'essentiel de la pensée de John Rawls. Elle est peut-être la meilleure façon de réaliser la justice comme liberté réelle pour tous, c'est-à-dire des possibilités concrètes de se réaliser et de se respecter. Les mesures actuelles de lutte contre la

travailleurs face aux entreprises dans un contexte de délocalisation, de mondialisation et de fusions.

De plus, l'allocation universelle a l'avantage de permettre la reconnaissance du secteur économique quaternaire (services à la personne, services à domicile ou services dits de proximité).

Non seulement l'allocation universelle permettrait d'assurer une base de revenu pour ces travailleuses et travailleurs de l'ombre, mais en plus elle leur assurerait une certaine sécurité lors de leur retraite, même s'ils n'auraient pas cotisé à un régime en particulier.

Par exemple, l'allocation universelle pourrait s'avérer une solution pour sortir de la pauvreté les milliers de femmes âgées qui n'ont pas ou qui ont peu occupé d'emplois mais qui ont travaillé plus que leur dû et rendu de grands services à la collectivité.

Finalement, l'allocation universelle est défendue à droite comme à gauche en raison des avantages que certains y voient par rapport aux aléas économiques et au marché du travail. En effet, certains auteurs affirment qu'elle serait une mesure efficace contre la «trappe du chômage».

Cela signifie qu'en raison des exigences d'un programme ou de contraintes circonstancielles, certaines personnes ont plus d'avantages économiques à ne pas travailler qu'à travailler.

Par exemple, si un montant d'allocation universelle était fixé à 375\$, un prestataire du programme d'aide sociale du Québec recevrait ce montant plus 229\$ d'aide sociale. Actuellement, s'il acceptait un emploi à temps partiel, on lui couperait presque d'autant l'aide reçue.

L'idéal de fraternité et de coopération

L'allocation universelle, elle, ne serait pas touchée, et cela peut représenter une sécurité, en plus d'un incitatif à retourner au travail, même dans des emplois précaires. On peut ici espérer une amélioration de la flexibilité du marché de l'emploi, car on peut présumer que cela aiderait à accepter la précarité d'un travail saisonnier ou à temps partiel.

De plus, pour des secteurs d'activité comprenant des risques au chapitre de la rentabilité, comme en agriculture ou lors de la création d'une nouvelle entreprise, le fait d'avoir un revenu assuré, si modeste soit-il, est un soutien important.

Rappelons que la simulation de 375\$ de M. Blais n'est qu'un début et que les montants pourraient progressivement être assez élevés pour assurer la couverture des besoins essentiels.

En résumé, face à la précarisation continue du marché du travail et à l'exclusion sociale que cela engendre, l'allocation universelle se présente comme une base de sécurité et de confiance nécessaire à la dignité de tous.

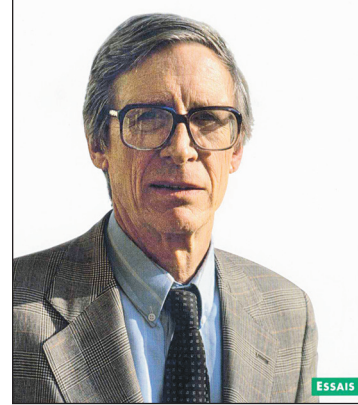
Elle peut être vue comme une sorte de police d'assurance contre la précarisation et une réaffirmation de l'idéal de fraternité et de coopération. C'est sans doute ce que M. Van Parijs répondrait à John Rawls.



Des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com.

Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire*: ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo.

John Rawls
Justice
et démocratie



ESSAIS